

COMMUNE DE POMPIEY

Lot-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2026

DATE DE LA
CONVOCATION
Le 25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 11
- Présents : 09
- Votants : 10
- Absents excusés : 2
- Pouvoirs : 1

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MME Séverine
NOUVELOT

L'AN DEUX MIL VINGT SIX

Le 30 Juin 2026 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de POMPIEY.

Dûment convoqué le 25/06/2026 par Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie.

Présents : SUAREZ Jean-Pierre, JANCOVEK David, ZAIA Danielle, LARRUE Ludovic, RODRIGUEZ Sandra, SAUBOUA Isabelle, NOUVELOT Séverine, SAINT-MARTIN Loïc, DE CUGNAC Christophe,

Absente excusée représentée par **Pouvoir** :

MME GRANGER Valérie a donné pouvoir a M. DE CUGNAC Christophe

Excusé : M. DUCA Bruno

Del 26/2026

Objet : Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal de la commune de POMPIEY,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19, L.20, R.7 à R.11 et R.13 ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, applicable à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

Considérant que cette réforme a généralisé le scrutin de liste dans les communes de moins de 1 000 habitants et modifié les modalités de composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Considérant que, dans les communes où deux listes sont représentées au conseil municipal, la Commission de contrôle est composée de **trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges** et de **deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste** ;

Considérant que le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent être membres de cette commission ;

Le Conseil municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité

DÉSIGNE les membres suivants pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales :

Liste A (majoritaire)

- Mme RODRIGUEZ Sandre
- M. DUCA Bruno
- Mme SAUBOUA Isabelle

Liste B

- M. DE CUGNAC Christophe
- Mme GRANGER Valérie

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne afin qu'il procède à la nomination de la Commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré à POMPIEY, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance,
Séverine NOUVELOT



Le Maire,
SUAREZ Jean-Pierre



CERTIFICAT EXÉCUTOIRE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée/mise en ligne le :
Affichée le :